Madame la présidente du conseil national de l'Ordre des pharmaciens, Isabelle ADENOT,
Madame la présidente de la Haute autorité de Santé, Agnès BUZYN, Mesdames et messieurs les parlementaires, Mesdames, Messieurs,

Je suis heureuse d'être parmi vous pour la 29ème journée du conseil national de l'ordre des pharmaciens (CNOP). Chaque année, c'est un moment important pour les 70 000 pharmaciens de France que vous représentez. C'est aussi l'occasion de m'adresser à vous dans toute votre diversité et de vous renouveler ma confiance.

Depuis 2012, votre Ordre est un interlocuteur privilégié de mon ministère. C'est pourquoi j'aimerais, avant de commencer, vous remercier pour la qualité des travaux de réflexion que nous menons ensemble, mais aussi et surtout pour votre constance à défendre, jour après jour, les valeurs de sécurité, d'écoute et de déontologie auprès de nos concitoyens.

Cette constance, elle est primordiale dans un contexte de mutations profondes des pratiques de santé. En 2012 déjà, je vous le disais : le patient du 21ème siècle est mieux informé sur les médicaments, il est de plus en plus exigeant. Il fait face, aussi, à l'accroissement des pathologies chroniques. Ce constat, non seulement il reste d'actualité, mais il s'est imposé.

C'est pour répondre à cette transformation profonde des besoins des patients que nous avons agi main dans la main pour faire évoluer votre profession

D'abord, nous avons contribué à renforcer la confiance des Français envers les pharmaciens. Cette confiance, elle vous est acquise, vous pharmaciens. La confiance envers les médicaments est plus ambiguë, souvent entachée de soupçons. J'ai répondu par des mesures concrètes. Nous avons mis à disposition des Français une information fiable, actualisée et indépendante avec la **base de données nationale sur les médicaments** . Son succès ne se dément pas : le nombre de consultations sur cette base a plus que doublé ces six derniers mois, avec plus de 900 000 visites sur le seul mois d'octobre.

C’est avec ce même attachement à la confiance que je me suis opposée à la vente des médicaments dans les grandes surfaces, car rien ne doit fragiliser l’expertise de proximité que vous représentez.

Ce lien de confiance entre les pharmaciens et les Français, il est là. Mais nous devons toujours veiller à le consolider. C’est pourquoi je suis heureuse de vous annoncer que le projet d’arrêté relatif aux **bonnes pratiques de dispensation des médicaments** , sur lequel nous avons travaillé cet été, a été notifié à la Commission européenne, qui n’a soulevé aucune remarque. **Je suis donc en mesure de vous annoncer que je pourrai très prochainement signer ces bonnes pratiques auxquelles vous êtes attachés** . Elles permettront de sécuriser chaque étape de l’acte de dispensation : de l’analyse pharmaceutique d’une ordonnance, à la rédaction d’une opinion lorsqu’un problème est identifié pouvant mettre en jeu la sécurité ou l’efficacité d’un médicament. Je sais que votre Ordre saura s’impliquer pour permettre à chacun de s’approprier ces bonnes pratiques.

Dans tous ces chantiers, je veux saluer l’engagement sans faille de votre présidente, Isabelle ADENOT.

Ensuite, nous avons engagé la modernisation de votre métier en le faisant entrer dans le grand mouvement de l’innovation en santé. Votre Ordre est aujourd’hui à la pointe de la technologie, un véritable Ordre 2.0, capable de dialoguer instantanément avec tous les pharmaciens de France. Je salue cet effort, d’autant plus que je sais qu’en 2017 vous franchirez une nouvelle étape avec un nouveau dispositif éditorial plus réactif, une application et même un podcast ! Je veux aussi saluer vos efforts pour la réussite du **dossier pharmaceutique** qui permet de sécuriser la dispensation des médicaments et de lutter contre l’iatrogénie. Il est désormais dans toutes les officines et son déploiement est en cours dans les établissements de santé auprès des pharmaciens et bientôt, auprès des médecins. Je sais que les travaux dossier pharmaceutique/dossier médical partagé avancent bien et je veux vous remercier pour votre implication.

Mais il nous faut aller plus loin pour répondre aux difficultés rencontrées par votre profession, notamment au manque d’attractivité et au problème démographique, auquel vous consacrez une table ronde

Je veux d'abord parler de vos préoccupations quant à l'impact des baisses de prix des médicaments sur votre rémunération. Je les ai entendues. C'est pourquoi nous devons poursuivre notre réflexion pour que votre rémunération dépende davantage d'objectifs de santé publique et moins du prix du médicament. L'année 2016 marque la deuxième année d'application de **la réforme de l'honoraire de dispensation**. L'ensemble des missions des pharmaciens d'officine – le conseil et l'accompagnement auprès des patients – doit être pris en compte et **votre rôle en matière de santé publique doit être mieux reconnu**. Les accords avec l'assurance-maladie et les représentants de la profession ont permis d'aller dans ce sens. Par ailleurs, je vais prochainement transmettre mes lignes directrices au Directeur général de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie (Uncam) dans le cadre des négociations qui vont s'engager pour **la future convention pharmaceutique**. Un accompagnement financier pluriannuel soutiendra la prochaine convention.

Ensuite, je veux parler du problème démographique. Les pharmaciens ont un rôle central à jouer dans la nouvelle organisation de notre système de santé fondée sur le territoire. La proximité, c'est le socle de votre métier, que vous exerciez en officine, dans des laboratoires ou dans les établissements de santé. Un territoire sans officine est un territoire fragilisé, c'est pourquoi il nous faut **préserver le réseau officinal** y compris dans les territoires ruraux. Ce chantier, nous l'avons entamé avec la **loi de modernisation de notre système de santé** qui permet au Gouvernement, par habilitation, de **revoir le réseau officinal**.

C'est dans la même démarche que nous avons inscrit dans la loi, par voie d'ordonnance, **la simplification des règles de création, de transfert, de regroupement et de cession d'officines**. L'enjeu, c'est bien de préserver, les officines dans les territoires fragiles, et non de créer des officines supplémentaires dans les zones denses.
Ce projet d'ordonnance est désormais finalisé et sera soumis à la concertation dès le 1er décembre. Il permettra aux agences régionales de santé (ARS) d'identifier les zones fragiles ou en voie de fragilisation pour soutenir des officines et faciliter des transferts. Nous tenons les délais et vous pouvez compter sur moi pour continuer sur cette voie.

Pour renforcer l'attractivité de votre métier, l'enjeu désormais, c'est également de diversifier vos missions

Pour donner envie aux jeunes de devenir pharmaciens, tout doit être fait pour rendre votre profession la plus attractive possible, c'est-à-dire la plus stimulante et intéressante. C'est pourquoi nous devons faire évoluer vos missions.

D'abord, nous devons renforcer vos missions d'accompagnement. En tant que pharmaciens, vous êtes l'un des premiers interlocuteurs consultés par la population. Vos conseils sont indispensables, notamment pour les personnes âgées, pour l'observance et le bon usage du médicament. Il faut donc sans cesse
améliorer votre formation
pour vous permettre d'engager votre responsabilité tout au long de la vie du médicament. Il faut aller dans le sens d'une
formation continue
pour actualiser vos connaissances et les évaluer fréquemment. Cette formation devra également vous permettre de mieux utiliser les services en plein développement comme le télé-suivi des traitements.

Ensuite, il faut accentuer votre rôle en matière de prévention. La prévention, c'est d'abord prendre part aux luttes contre le tabac, l'antibiorésistance, la mauvaise qualité de la couverture vaccinale ou encore participer à d'importantes campagnes de dépistage. Je veux d'ailleurs saluer votre implication pour l'organisation du « moi(s) sans tabac ». Je sais que votre présidente vous a tous invités à participer aux manifestations et votre relais sur le terrain a été essentiel pour faire connaître l'évènement et distribuer les kits. Par ailleurs, je souhaite que nous progressions sur le thème de la vaccination. C'est pourquoi je présente actuellement au Parlement le **projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2017** qui prévoit – enfin ! - l'expérimentation de la
vaccination anti-grippale
par les pharmaciens pour certains patients à risque. Cette expérimentation, pour une durée de 3 ans, sera mise en place dès la campagne vaccinale de septembre 2017.

Enfin, nous progressons pour **faire évoluer les missions du pharmacien hospitalier**. A cet égard, je suis heureuse de vous annoncer que l'ordonnance relative à la réforme du droit des pharmacies à usage intérieur est actuellement en examen au Conseil d'Etat. Ce texte devrait permettre d'introduire dans les missions du pharmacien hospitalier celle de pharmacie clinique pour optimiser les choix thérapeutiques et formuler des « avis pharmaceutiques » sur toute

prescription au sein de l'équipe médicale et d'éviter ainsi les accidents iatrogènes. Je devrais donc être en mesure de présenter cette réforme au Conseil des ministres en décembre.

Mesdames, messieurs,

Toutes les mesures que nous prenons ensemble depuis 2012 poursuivent le même but : valoriser votre profession pour renforcer le lien qui vous unit aux Français. Ma position, vous la connaissez, elle n'a jamais bougé. Oui, un médicament n'est pas un produit comme un autre et une officine n'est pas un commerce comme un autre. C'est pourquoi nous agissons pour améliorer votre formation, faciliter votre installation, diversifier vos missions. Ces réformes sont indispensables pour enrichir la qualité des soins, lutter contre les inégalités de santé, assurer la sécurité sanitaire et permettre à chaque Français de suivre un traitement, dans la confiance et la sérénité. Je vous remercie.